

Publié le : - 1 AVR. 2025

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 10 mars 2025

Procès-Verbal

L'an deux mille vingt-cinq, le 10 mars à 19 heures 35, les membres du conseil municipal de la commune de La Chapelle des Fougeretz se sont réunis dans la salle du conseil municipal à la mairie de la Chapelle des Fougeretz, sur convocation transmise par Madame le Maire, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du Code général des collectivités territoriales (CGCT).

Présents : GASTÉ Christèle, BLANC Natacha, GIFFARD Jean-François, DENIS Murielle, BRODIER Lionel, KERVRANN Maryvonne, CRESPIEN Grégory, DUVAL Soazig, BOUVIER Gérard, CERTENAIIS Fabrice, GARNY Patrick, LANGLOIS Joël, GUERIN Jean-Michel, GUMEZ Cathy, BEUX Gwenaëlle, BRANQUART Delphine, LE TORTOREC Pierre-Yves, HIVERT Arlette, CORMAULT Elisabeth, PATARD Brigitte, HUARD Hervé, AUFRAY Claude, DELAHAYE Isabelle, BUI Lam.

Absents ayant donné pouvoir : DBOUK Lama (a donné pouvoir à Mme Le Maire), DAVY Jonathan (a donné pouvoir à Mme DUVAL Soazic).

Absent : CORBEL Yann

Présidente : Madame le Maire

Secrétaire de séance : GIFFARD Jean-François

Constat de quorum et ouverture de la séance à 19h35.

Ordre du jour de la séance

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 10 mars 2025			
n°	Rapporteur	Thématique	Objet
2025-16	Mme le Maire	Conseil Municipal	Arrêt du Procès-Verbal de la séance du 03/02/2025
2025-17	Mme le Maire	Ressources humaines	Modification du tableau des emplois
2025-18	JF Giffard	Finances	Débat d'orientations budgétaires

2025-16 - Arrêt du procès-verbal de la séance du 03 février 2025

Rapporteur : Mme le Maire

**Après en avoir délibéré,
Par 26 voix pour,
le Conseil Municipal :**

- arrête le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 03 février 2025.

2025-17 - Modification du tableau des emplois

Rapporteur : Mme le Maire

Dans le cadre d'un recrutement sur emploi permanent, il est proposé de procéder aux variations suivantes en termes d'emplois :

Création d'emploi			Suppression d'emploi		
Catégorie	Grade	Quotité horaire	Catégorie	Grade	Quotité horaire
B	Technicien Ppal de 1ère classe	35h	B	Technicien	35h

Le tableau de synthèse des emplois permanents et le tableau détaillé des emplois sont mis à jour en conséquence et annexés à la présente délibération.

Il est précisé que les emplois créés figurant dans ces tableaux ont vocation à être occupés par des fonctionnaires mais peuvent, à défaut, être occupés par des contractuels relevant des articles L332-14 et L332-8 du code général de la fonction publique dans les conditions prévues par la loi.

Vu l'avis du Comité Social Territorial du 10 février 2025

Vu la commission unique du 24 février 2025

Après en avoir délibéré,

Par 26 voix Pour,

Le Conseil Municipal :

- créer et supprimer les emplois sus-visés ;
- approuve le tableau de synthèse des emplois permanents et le tableau détaillé des emplois permanents tel qu'annexé au présent rapport ;
- autorise Mme le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

2025-18 - Débat d'orientations budgétaires 2025

Rapporteur : Jean-François GIFFARD

Conformément à l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités territoriales, dans les communes de 3500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal.

Il est pris acte de ce débat par une délibération.

Discussion :

Arlette HIVERT :

Une question concernant l'acquisition de la cellule Pôle Santé de 505 000 €.

Je voulais savoir si le prix avait été négocié par rapport à ce montant-là, s'il y avait eu négociations et discussions par rapport à ce montant-là ?

Mme Le Maire :

Je vais répondre M.Giffard.

C'est un premier prix Mme Hivert. Ce n'est pas un prix négocié. On est dans le cadre du rapport d'orientation budgétaire. C'est avec frais de notaire intégrés.

Arlette HIVERT :

Est-ce qu'il y aura éventuellement une négociation ?

Mme Le Maire :

Oui, nous avons bien l'intention d'en demander une.

Arlette HIVERT :

Ça correspond à combien de mètres carrés ?

Mme Le Maire :

Madame Hivert, il me semble que sur ce sujet, nous avons été assez clairs lors de la commission unique. Nous apporterons tous les éléments lors de la prochaine commission unique de lundi prochain. Je m'y suis engagée. On pourra répondre et apporter tous ces compléments dans le cadre du prochain conseil municipal. Merci.

Vu la commission unique du 24 février 2025,

Après en avoir délibéré,

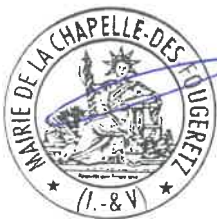
Par 26 voix Pour,

Le Conseil Municipal :

- prend acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires, sur la base du rapport d'orientations budgétaires annexé à la présente délibération.

Séance levée à 20h09

Le secrétaire de séance, Jean-François GIFFARD



Madame Le Maire, Christèle GASTÉ



